

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**LUTTE
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 1878 - 30 juillet 2004 - prix : 1 €

**« La jungle
sociale »,
c'est le
capitalisme !**

**Les
caravanes
de
Lutte
Ouvrière**

p 10 et 11

Entreprises

**Ne pas
laisser
les mains
libres au
patronat**

p 8 et 9

Plan Canicule :

***Le gouvernement
se moque du monde***

p 7



Sommaire

Leur société

- p 4 ■ Service minimum : un projet scélérat
- p 5 ■ Smic hôtelier : un rattrapage qui ne coûte rien aux patrons
- p 6 ■ IVG à domicile, une avancée pour les femmes
 - Plan Cancer : des mots, mais pas de moyens
- p 7 ■ Canicule : le gouvernement se moque du monde

Tribune

- p 4 ■ Alerte rouge ?

Dans les entreprises

- p 8 ■ Attaques patronales sur le temps de travail
 - SNCF : un nouvel accident mortel
 - Cattinair, Fonderies du Poitou

Les caravanes de Lutte Ouvrière

- p 10-11 ■ Les villes-étapes, les échos recueillis

Il y a 90 ans

- p 11 ■ L'assassinat de Jaurès

Dans le monde

- p 12 ■ Allemagne : après l'accord chez DaimlerChrysler
 - États-Unis : Convention nationale du Parti Démocrate

Bouygues arrose ses actionnaires

Le groupe Bouygues, un des principaux groupes capitalistes français, qui avoue un chiffre d'affaires de 21,8 milliards d'euros, se porte bien. Spécialisé dans le bâtiment et les travaux publics, il s'est ensuite étendu vers la télévision, la téléphonie mobile et la distribution de l'eau. Il a bien défrayé quelquefois la chronique pour avoir confié la mise en œuvre de chantiers importants, comme le Stade de France à Saint-Denis, à des entreprises sous-traitantes peu respectueuses des lois, utili-

sant largement une main-d'œuvre étrangère non déclarée. TF1, de son côté, est grande consommatrice de personnel intermittent. Mais le plus important n'est-il pas que les profits rentrent et que les actionnaires soient contents ? Contents, ils peuvent l'être.

Rien qu'au cours des douze derniers mois l'action Bouygues a augmenté de 13 %. Là ne s'arrête pas le bonheur de ces actionnaires auxquels a été versé un dividende en augmentation de 39 % au titre des

bénéfices de l'année 2003 et qui se partageront 1,7 milliard d'euros en janvier prochain, à raison de cinq euros par action. Cinq euros cela peut paraître bien modeste mais pour les plus gros actionnaires cela représente des sommes fort rondelles leur permettant de nouvelles « interventions » profitables dans le monde des affaires.

Ainsi, la holding contrôlée par les frères Martin et Olivier Bouygues empochera la bagatelle de 233 millions d'euros.

Cette opération devrait aussi permettre, selon le directeur général du groupe Bouygues, d'augmenter de 15 % la valeur de l'entreprise et de revaloriser en Bourse les actions Bouygues. Cela s'appelle récompenser la fidélité des actionnaires. Quant aux salariés des entreprises du groupe Bouygues, rien n'est prévu pour eux, tant il est vrai que ce sont les bas salaires qui génèrent les gros profits.

Alain VALLER

• La marée noire de l'Erika

Les marins-pêcheurs accusés d'en avoir profité

La Commission de Bruxelles vient de décider que les sommes déboursées par l'État français pour aider les marins-pêcheurs victimes de la marée noire, suite au naufrage de l'Erika en décembre 1999, n'étaient pas justifiées. S'appuyant sur les chiffres de la vente du poisson, la Commission estime que les marins-pêcheurs, contrairement aux producteurs de coquillages directement touchés par la marée noire, n'ont pas subi de préjudice et que les aides de l'État français (principalement sous forme d'allègements de charges sociales) constituent en fait une mesure protectionniste, visant à sou-

tenir les marins-pêcheurs français face à leurs concurrents européens. Par conséquent, elle demande que les pêcheurs français remboursent les aides reçues.

Il est possible et même vraisemblable que les gros armateurs, qui envoient leurs bateaux-usines pêcher en haute mer, loin des côtes atlantiques polluées par l'Erika, n'aient pas eu à souffrir d'un manque à gagner. Mais rien ne dit que ce soit le cas du petit patron-pêcheur qui, limité par la taille de son bateau, pratique plutôt la pêche côtière. Pourtant, ils sont accusés d'avoir soi-disant profité indûment de la marée

noire, alors que, dans le même temps, les groupes pétroliers qui font des bénéfices records continuent à jouir de l'impunité et ne sont pas obligés de réparer les dégâts qu'ils commettent. Comme TotalFinaElf qui, pour faire des économies, avait affrété un bateau-poubelle en toute connaissance de cause.

Bien sûr, les compagnies pétrolières alimentent le fonds d'indemnisation pour les pollutions par hydrocarbures (le FIPOL). Mais les remboursements sont limités à 183 millions d'euros, quelle que soit l'ampleur des dégâts. Or, pour l'Erika, ils ont été estimés à plus de 457 millions d'euros !

L'État français avait alors pris en charge une partie des frais de nettoyage des côtes et a accordé des aides aux pêcheurs et producteurs de coquillages.

Il était choquant de voir l'État français mettre la main au porte-monnaie, c'est-à-dire en puisant dans l'argent public, pour indemniser les victimes, tandis que, afin de ne pas léser les intérêts de la compagnie pétrolière, il n'avait pas présenté la facture à TotalFinaElf. Il est tout aussi choquant de demander aux marins-pêcheurs de rembourser ces aides, tandis que TotalFinaElf continue de s'en laver les mains.

Marianne LAMIRAL

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste) - membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste (trotskyiste) qui édite Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, minorité d'exploiteurs d'un côté et majorité d'exploités de l'autre. Une société qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Pour les militants de Lutte Ouvrière, le socialisme est aussi éloigné des politiques conservatrices de Mitterrand-Jospin que le communisme l'est de l'image qu'en a donnée la dictature stalinienne qui a régné en URSS.

Nous sommes convaincus que les travailleurs sont seuls capables de remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt au maintien de l'actuelle société. Mais pour cela ils devront détruire l'appareil d'État de la bourgeoisie, c'est-à-dire son gouvernement mais aussi ses tribunaux, sa police, son armée pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages de l'économie.

Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre. C'est pourquoi les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé. Nous sommes convaincus que c'est la seule façon d'être aujourd'hui réellement internationalistes, et communistes et socialistes révolutionnaires.

Adresser toute correspondance à:

LUTTE OUVRIÈRE
B.P. 233 - 75865 PARIS CEDEX 18 - FRANCE

Téléphone : 01 48 43 65 58 - Télécopie : 01 48 43 69 94

LUTTE OUVRIÈRE SUR INTERNET

http://www.lutte-ouvriere.org - E-mail : journal@lutte-ouvriere.org

Union Communiste Internationaliste : http://www.union-communiste.org

E-mail : contact@union-communiste.org

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron

6, rue Florian - 93500 PANTIN

Lutte Ouvrière (Ile-de-France) - c/o Editions d'Avron
153-155 Avenue Jean-Lolive - 93500 PANTIN

SOUTENEZ LUTTE OUVRIÈRE !

Les chèques de soutien à Lutte Ouvrière doivent être libellés à : Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte Ouvrière et sont à envoyer à LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18. Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti « Lutte Ouvrière » conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées, et que tout don de plus de 150 euros consenti à un mandataire doit être versé par chèque.

ABONNEMENTS À LUTTE OUVRIÈRE ET LUTTE DE CLASSE

	LUTTE OUVRIÈRE		LUTTE DE CLASSE
	1 an	6 mois	(1 an soit 10 N°)
France, DOM-TOM	35 €	18 €	15 €
DOM-TOM, par avion	50 €	25 €	21 €
Europe Afrique Moyen-Orient États-Unis Canada	60 €	30 €	15 €
Asie Océanie autre Amérique	75 €	38 €	26 €
Asie Océanie autre Amérique (voie prioritaire)	90 €	45 €	32 €

Envois sous pli fermé : tarif sur demande

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM :
PRÉNOM :
ADRESSE :
CODE POSTAL et VILLE :
COMPLÉMENT D'ADRESSE :
Je m'abonne à : LUTTE OUVRIÈRE - LUTTE DE CLASSE, pour une durée de
(rayer la mention inutile).
Ci-joint la somme de :
Règlement :
par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LUTTE OUVRIÈRE,
par virement postal à LUTTE OUVRIÈRE, CCP PARIS 26 274 60 R

Lutte Ouvrière est édité par la société Éditions d'Avron - 153-155, avenue Jean-Lolive à Pantin (93500) et 6, rue Florian à Pantin (93500) - Téléphone : 01 48 43 65 58 - SARL au capital de 7622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 15 000 exemplaires. Impression : Rotos de l'Ile-de-France, 3, rue du Parc, 93150 Le-Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 64995.

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprises
du 26 juillet 2004

La « jungle sociale », c'est le capitalisme !



Après le prétendu référendum organisé par Bosch-Vénissieux pour imposer au personnel une augmentation de temps de travail sans compensation salariale, et l'annonce par Doux, le numéro un du conditionnement de la volaille, de son intention de suivre la même voie, le *Journal du Dimanche* a demandé à Raffarin s'il s'agissait de « *chantages à la délocalisation* ».

« *Dans certains cas, j'y vois un abus de rapport de force* », a-t-il répondu, parlant aussi de « *jungle sociale* ». Mais dans quels cas y a-t-il de tels abus ? Il s'est bien gardé de le préciser. Et il s'est surtout bien gardé de promettre des mesures pour empêcher ces pratiques qu'il fait mine de condamner.

En matière d'hypocrisie, Raffarin est bien dans la ligne de Chirac. Lorsque les patrons de Métaeurop avaient fermé purement et simplement l'entreprise en janvier 2003, jetant son personnel à la rue, sans respecter la moindre procédure légale, Chirac avait parlé de « *patrons-voyous* ». Mais dix-huit mois plus tard, aucune mesure n'a été prise contre ces « *patrons-voyous* ».

Pour les travailleurs, Chirac et Raffarin ont de temps en temps des mots compatissants. Mais dans les faits, toutes leurs décisions sont au service du patronat.

D'ailleurs, sur le fond, Raffarin n'a fait que confirmer qu'il restait partisan « *d'assouplir* » encore plus la loi sur les 35 heures, par des « *discussions entre les partenaires sociaux* », en précisant qu'il n'était « *pas hostile à la discussion dans l'entreprise* ». Mais c'est précisément ce qui s'est passé chez Bosch, « *une discussion dans l'entreprise* », car il y a toujours une « *discussion* », par la force des choses, entre un maître-chanteur et ses victimes !

Évidemment, les patrons qui veulent faire travailler plus leur personnel sans augmentation du salaire ne facilitent pas les choses à Chirac et Raffarin, dont le principal argument, pour justifier de nouvelles entorses aux règles actuelles sur les heures supplémentaires, c'est qu'il faudrait « *permettre à ceux qui veulent travailler plus de gagner plus* ». Mais cela aussi est une

escroquerie. Les patrons ne font pas faire des heures supplémentaires à leurs salariés pour leur permettre de gagner plus. Mais seulement quand ils en ont besoin. Et quand les carnets de commande sont moins pleins, ils diminuent les horaires, sans se soucier de savoir si cela entraîne des baisses de salaire. L'annualisation du temps de travail, que permettait la loi Jospin-Aubry sur les 35 heures, a été un cadeau pour le patronat, en lui permettant de faire effectuer des heures supplémentaires non majorées, et s'est traduite par une baisse de salaire pour de nombreux travailleurs. Augmenter encore le contingent d'heures supplémentaires autorisées, comme le réclame le Medef, et comme Chirac et Raffarin s'en montrent partisans, irait exactement dans le même sens. La seule manière pour les travailleurs de gagner mieux leur vie, c'est d'imposer au patronat des concessions salariales.

La « *jungle sociale* » à laquelle Raffarin prétend être opposé, c'est pourtant la caractéristique même du système économique dans lequel nous vivons, un système qui fait passer avant tout la recherche du profit capitaliste, qui tient pour quantité négligeable le sort des travailleurs, et dont Chirac et Raffarin, tout comme leurs prédécesseurs, sont les serviteurs.

Et pour survivre quand règne la loi de la jungle, rien ne sert de réclamer plus de concertation, de réunions autour du tapis vert, comme se contentent trop souvent de le faire les grandes confédérations syndicales, plus soucieuses d'être reconnues comme des interlocuteurs valables par le gouvernement et le patronat, que de défendre les intérêts généraux du monde du travail. Il faut mener la lutte de classe aussi résolument que le patronat. Et si ces vacances d'été doivent nous permettre de récupérer des forces, que ce ne soit pas seulement pour mieux supporter une nouvelle année d'exploitation, mais aussi pour mener les luttes nécessaires pour mettre un coup d'arrêt aux prétentions du patronat.

Arlette LAGUILLER

• Trou de la Sécu

Le gouvernement creuse, les assureurs privés ramassent

Une disposition, votée en catimini dans la loi réformant l'assurance-maladie, est proprement scandaleuse : elle fait prendre en charge par la Caisse d'assurance-maladie le surcoût des primes d'assurance professionnelle des médecins, surcoût décidé par les compagnies d'assurances privées.

Les chirurgiens libéraux, à l'occasion de la préparation de leur « *exil symbolique* » à Wembley, en Angleterre, pour

la première semaine de septembre, ont tiré le signal d'alarme, concernant leur situation personnelle.

Entre autres griefs et revendications, ceux-ci ont dénoncé l'explosion de leur prime d'assurance (la RCP – Responsabilité civile professionnelle). En effet, celle-ci a été multipliée par 10 en l'espace d'une dizaine d'années, passant de 1 500 euros en 1993 à 16 600 euros en 2003. En effet, les grandes compagnies d'assurances, Axa en premier lieu, prétextant une augmentation « *pos-*

sible » des poursuites judiciaires à l'encontre des chirurgiens, des obstétriciens et autres médecins risquant d'être poursuivis par leurs patients, ont augmenté ces dernières années de manière éhontée les tarifs des assurances professionnelles de ces médecins. L'augmentation des poursuites judiciaires est restée virtuelle, l'augmentation des primes a été réelle. Des « *négociations* » entre les assureurs et les médecins ont eu lieu fin 2003, sous la tutelle des ministères de la Santé et des Finances, et se sont terminées

par... la victoire des assureurs.

Et reprenant la promesse de Mattei, son prédécesseur au ministère de la Santé, Douste-Blazy a introduit dans la récente loi sur l'assurance-maladie un dispositif qui permet d'aider les médecins à payer leurs primes d'assurances... avec l'argent de la Sécu. En effet, tout ou partie de l'augmentation des primes d'assurances des médecins exerçant en établissements de santé, publics ou privés, seront prises en charge... par l'assurance-maladie !

Encore une fois, voilà un exemple de détournement de fonds, – 150 millions d'euros seront dépensés la première année ! –, d'utilisation frauduleuse de l'argent des assurés sociaux, d'aggravation délibérée du prétendu déficit de la Sécu, pour le seul profit d'Axa et compagnie, de l'aplatissement de l'État devant ces requins refusant de les contraindre, ne serait-ce qu'un peu, à restreindre leur appétit.

Bertrand GORDES

Depuis plusieurs années, il existe au sein de notre organisation une tendance minoritaire. Cette tendance soumet des textes différents de ceux de la majorité au vote de nos camarades lors de nos conférences nationales. Mais elle s'est exprimée aussi, à chaque fois qu'elle l'a désiré, dans les bulletins intérieurs de notre organisation.

Ces camarades ont demandé à se constituer en tendance structurée ou, autrement dit, en fraction.

C'est pourquoi ils s'expriment chaque semaine à cet endroit, dans les colonnes de notre hebdomadaire, parfois pour défendre des opinions identiques ou semblables à celles de la majorité, parfois pour défendre des points de vue différents.

TRIBUNE

Alerte rouge !

Après les ouvriers de Bosch-Vénissieux, ce sont ceux du volailler Doux, ceux de Seb et sans doute déjà d'autres, à qui leur patron impose des horaires plus longs pour des salaires inférieurs, dans le but ouvert et cynique de faire des économies sur leur dos. Ce mauvais coup sur la tête des salariés de ces entreprises, tous ceux qui y réfléchissent un peu, qu'ils soient travailleurs du rang ou syndicalistes, savent bien que ça n'arrive pas qu'aux autres, que d'autres patrons, voire tous les patrons, s'ils croient que c'est possible, passeront à leur tour à l'acte. Non pas que les entreprises, et particulièrement les grosses, soient en difficulté, leurs profits sont déjà fabuleux, mais parce que leur appât du gain est sans limites.

Ils sont encouragés par ce gouvernement, lequel après avoir réussi à faire passer des mesures contre le salaire indirect, tapant dans les retraites, charcutant la protection santé, se croit maintenant permis de partir à l'assaut des salaires directs. Tel est le véritable but de la campagne sur « l'assouplissement des 35 heures », laquelle n'a absolument pas pour objet de faire « gagner plus aux salariés qui veulent travailler plus », comme Chirac ou Raffarin le prétendent, mais de permettre aux patrons de faire travailler plus en payant moins. Et de prôner « la négociation par entreprise ». N'est-ce pas le cas à Bosch-Vénissieux ? Ils peuvent bien parler après hypocritement à ce propos de « pente glissante », mais ce sont eux qui préparent le terrain.

Le scénario des patrons qui se lancent dans cette voie consiste, en brandissant des menaces de licenciements voire de fermeture, à demander aux syndicats de signer des accords et de cautionner ainsi des sacrifices sous formes diverses : temps de travail rallongé non compensé ou partiellement payé, suppressions de primes, blocage de salaires pour les années à venir... Le même qu'en Allemagne où après Siemens, des grosses entreprises les unes après les autres s'enfilent dans la brèche. Et bien que cela paraisse totalement contradictoire pour des syndicats se réclamant de la défense des intérêts des travailleurs, il s'en trouve d'assez serviles, d'un côté ou de l'autre du Rhin, pour répondre aux désirs patronaux et céder à leurs « revendications ». Le monde à l'envers ! On l'a vu chez Bosch où avant même que la

direction ait « consulté » nominale-ment les travailleurs, leur faisant savoir que ceux qui n'accepteraient pas le nouveau contrat seraient licenciés, la CFDT et la CGC avaient signé l'accord. Et il est aisé de prédire que dans nombre d'entreprises il ne sera pas difficile aux patrons de trouver de semblables compères.

Comment faire alors pour arrêter cette machine infernale qui menace de tous nous écraser ? Les exemples de Bosch, Doux ou Seb nous enseignent qu'il vaudrait mieux ne pas attendre de nous retrouver dans la situation difficile des travailleurs de ces entreprises, contraints à nous défendre contre cette nouvelle offensive patronale les uns après les autres chacun dans notre coin. Des confédérations syndicales dignes de ce nom, des partis voulant réellement œuvrer à la défense des intérêts de la classe ouvrière, se devraient de se prononcer clairement pour l'organisation d'un mouvement de tous les salariés ensemble, destiné à faire barrage aux prétentions patronales. Les patrons ne s'engageront plus avant sur la voie actuelle que s'ils croient pouvoir le faire impunément. S'ils pensaient qu'avec cette nouvelle provocation ils risquaient de déclencher une réaction d'ensemble de tous les travailleurs, ils y regarderaient à deux fois. Ils savent bien que ça pourrait leur coûter beaucoup plus cher que ce qu'ils aimeraient que ça leur rapporte.

Nous sommes nombreux à avoir conscience des dangers actuels et des moyens qui pourraient changer radicalement la situation. Il faut tout faire pour œuvrer à une réponse d'ensemble des travailleurs : dans nos syndicats en la mettant à l'ordre du jour des réunions ; dans les entreprises avec tous les travailleurs, en faisant se prononcer dans un premier temps tous ceux qui veulent réagir avant que ce soit trop tard, en tissant des liens avec ceux des autres entreprises dans un second.

Préparons la riposte.

**Editorial des bulletins
d'entreprises L'Étincelle
du 26 juillet 2004
publiés par la Fraction**

Convergences Révolutionnaires n° 34 (juillet-août 2004) - bimestriel publié par la Fraction

Dossier : Accidents du travail et maladies professionnelles : faux frais de l'exploitation pour le patronat et l'État.

Articles : L'alliance LO-LCR après « l'échec » électoral - La réforme de l'assurance maladie va-t-elle passer comme une lettre à la poste ? - Belgique : vote obligatoire pour scrutin sans enjeu - Irak : le blanc-seing de Chirac à Bush - Israël : quand Jérusalem succède à Johannesburg.

Pour se procurer ce numéro, 1,5 €, ou s'abonner (1 an : 9 € ; de soutien : 15 €) écrire à :

LO, pour la Fraction, BP 233-75865 Paris Cedex 18
ou Les Amis de Convergences, BP 128-75921 Paris Cedex 19
Sur le Net : <http://www.convergencesrevolutionnaires.org>

Leur société

• Service minimum

Un projet scélérat contre les travailleurs

La commission Mendelkern, nommée par Raffarin et Chirac, avait pour mission de réfléchir aux possibilités de mise en place d'un service minimum dans les transports collectifs terrestres – c'est-à-dire non seulement à la SNCF et la RATP, mais dans toutes les entreprises de transport, publiques ou privées. Le terme de « service minimum » a eu beau être hypocritement remplacé par celui de « service garanti », c'est bien d'une limitation, voire d'une interdiction pure et simple du droit de grève, que l'on parle. La commission a rendu ses conclusions mercredi 21 juillet. Des conclusions qui, si elles étaient suivies par le gouvernement, constitueraient une nouvelle – et profonde – régression sociale.

Il s'agit en fait de répondre aux demandes d'un certain nombre de patrons gênés par les grèves dans les transports et, au passage, de flatter l'électorat le plus réactionnaire.

La commission, qui se dit soucieuse des droits des travailleurs (!), dit préférer à toute solution radicale la « négociation » : plutôt que de laisser les grèves paralyser le trafic, il n'y a qu'à faire en sorte qu'il n'y ait plus de raisons de faire grève... Pour cela, elle préconise de rendre

obligatoire une période de négociation de sept jours avant la moindre heure de grève ! Si ce délai n'était pas respecté, la grève pourrait être déclarée illégale – avec toutes les sanctions que cela peut signifier pour les travailleurs concernés.

Mais une négociation, cela se fait à deux : et si c'est le patron qui refuse de négocier, que se passera-t-il ? La commission, qui regarde vraiment le patronat avec les yeux de Chimène, estime le cas peu probable. Mais si cela devait arriver quand même, quelles sanctions pour les entreprises ? Un membre de la commission a expliqué que « dans ce cas, nous avons estimé que des sanctions d'ordre financier seraient malvenues. » Ce sera donc... un blâme ! Le patronat doit trembler devant cette menace.

Autre bâton mis dans les roues des travailleurs souhaitant se mettre en grève : la commission souhaite mettre en œuvre tous les moyens permettant, en cas de grève, de « mieux informer le public et les usagers ». Autrement dit : de savoir précisément quel trafic il sera possible d'assurer. Pour cela, les grévistes devraient se déclarer individuellement

48 heures à l'avance à leur hiérarchie !

Pour répondre à une question sur les risques de pression que risquaient de subir les salariés concernés, Jean-Paul Bailly, ex-patron de la RATP et actuel dirigeant de La Poste, membre de la commission, a eu le culot de répondre qu'il ne voyait pas où était le problème, puisque « une grève est de toute façon un acte public, et qu'il faut bien connaître les noms des grévistes pour pouvoir retenir leur salaire » ! Comme si se mettre en grève, collectivement, au milieu de ses camarades, était équivalent à aller se déclarer futur gréviste, tout seul, dans le bureau de son chef !

Si toutes ces mesures échouent pour empêcher les grèves, alors la commission admet qu'il faudra « se résoudre » à limiter le droit de grève. Mais elle préconise de le faire non pas nationalement, mais de façon décentralisée. On demanderait alors aux régions, départements et communes de définir quels sont les axes de transport « essentiels aux besoins du pays », et on les autoriserait à supprimer purement et simplement le droit de

grève sur ces lignes. Dans le cas où une commune, par exemple, soustraitrait les transports à une entreprise privée, elle pourrait inclure cette interdiction dans le contrat dit de « délégation de service public ».

On pourrait se dire qu'au moins, cela laisserait la liberté à certains élus hostiles à ces régres-

refuser ces pratiques. Même pas : la commission recommande la création d'une commission administrative qui veillerait à interdire aux élus de faire du zèle... « dans un sens ou dans l'autre ». Ainsi un élu qui refuserait d'interdire le droit de grève pourrait se voir sanctionné.

Avec la publication de ce rapport, le gouvernement entame les grandes manœuvres contre les travailleurs des transports. Naturellement, un rapport n'est pas une loi, et il ne s'agit ici que de recommandations. N'empêche : c'est une façon de commencer à préparer les esprits à une limitation du droit de grève.

Le ministre des Transports a salué les conclusions de la commission en les qualifiant de « modérées et faisables ». Si, à la rentrée, le gouvernement se lance dans la mise en œuvre de ces mesures, il reviendra aux travailleurs concernés de faire échec à ces projets scélérats pour interdire les grèves.

Pierre VANDRILLE

• Hausse du Smic hôtelier

Un rattrapage qui ne coûte rien aux patrons

La principale organisation patronale de l'hôtellerie, regroupant les patrons des hôtels, bars, cafés et restaurants, a signé jeudi 22 juillet un accord entérinant la fin du Smic hôtelier, qui concernait des dizaines de milliers de salariés, et son alignement sur le Smic normal. Cela correspond à une hausse de salaire de 11 %. Le même accord prévoit aussi de donner aux salariés cinq jours de congés supplémentaires ainsi que deux jours fériés, et ce en échange du maintien des 39 heures...

Si cet accord montre bien quelque chose, c'est l'exploitation forcée qui règne dans toute cette corporation, qui pratique des salaires très bas, certains cadres de la restauration ou de l'hôtellerie étant payés au Smic et les employés (serveurs, serveuses, femmes de ménage, plongeurs, employés de cuisine, etc.) moins que le Smic. Quant aux 39 heures, c'est loin d'être la règle. Les heures supplémentaires parfois non payées ne se

comptent plus. Ce nouveau dispositif est donc un progrès. Les patrons des hôtels, restaurants ou cafés avaient le culot de se plaindre de ne pas parvenir à fidéliser leurs employés, ce qui n'est pas étonnant, au vu des conditions de travail et des salaires pratiqués.

Mais ce n'est pas la pénurie de personnels qui a fait céder les patrons. Ce texte a été signé par les patrons avec une juteuse contrepartie financière ! En effet, le gouvernement s'est engagé à pérenniser de façon définitive le dispositif temporaire de baisses des charges sociales attribué à la branche, équivalant à l'abaissement de la TVA de 5,5 % sur l'ensemble du chiffre d'affaires qui devait être mis en place en 2006.

Ils sont vraiment soignés aux petits oignons, ces patrons qui se voient offrir, avec l'argent prélevé sur toute la population, le paiement d'une partie des salaires de leurs employés.

Aline URBAIN

• Tabac

Arguments fumeux ou pas...

Pour couper l'herbe sous le pied de plusieurs fabricants de tabac, dont Pall Mall, Philip Morris et JTI, qui avaient envisagé de mettre sur le marché des cigarettes moins chères, le gouvernement a clairement affiché son intention : il n'autorisera pas des baisses de plus de 5 % sur un paquet de cigarettes.

Un des arguments avancés

• Le cigarettier Philip Morris

Un milliard d'euros pour continuer à enfumer

Le cigarettier Philip Morris, fortement soupçonné depuis une quinzaine d'années d'être complice « passif » et bénéficiaire bien actif d'un important trafic de cigarettes, vient d'obtenir en échange d'un milliard et demi de dollars (un milliard deux cents millions d'euros) l'abandon des poursuites engagées à son encontre par la Commission européenne et par dix des États membres de l'Union européenne devant la justice américaine.

L'augmentation régulière et importante des taxes frappant l'ensemble des produits dérivés

est qu'une baisse des prix porterait préjudice à la campagne antitabac ; selon le ministère de la Santé, celle-ci commence à porter ses fruits puisqu'environ deux millions de fumeurs auraient arrêté. Ce qui est certes une bonne chose. Mais un autre argument concerne la santé... des caisses publiques cette fois. Car, sur un paquet de cigarettes

vendu dans ce pays, l'État perçoit environ 80 % de taxes (de droits de consommation et de TVA). Et l'écran de fumée de la santé publique ne saurait cacher ces rentrées fiscales, non négligeables, dont l'État entend bien récupérer et l'odeur et les cendres !

Dominique MATHIEU

• Demandeur d'asile

Un parcours du combattant

Pour obtenir le statut de réfugié politique en France, le dédale des démarches administratives passe d'abord par l'OFPRA (Office Français des Réfugiés et Apatrides). Si celui-ci refuse, on a un mois pour solliciter la commission de recours, qui est le dernier moyen pour obtenir le statut de réfugié. Après, c'est l'expulsion ou la clandestinité. Autant dire que cette commission détermine l'avenir des demandeurs d'asile.

Voilà comment se passe une commission, d'après le témoignage d'une de nos lectrices :

« Tous les convoqués de la matinée doivent arriver à 8 h 30. Dès l'arrivée, le personnel vérifie les convocations mais aucune explication n'est donnée sur le déroulement de la commission. Vu l'accueil, personne n'ose demander quoi que ce soit. L'attente commence dans une grande salle puis les personnes sont réparties dans des salles différentes. Chaque commission est composée d'un président, de deux assesseurs et d'un rapporteur qui

lit le compte rendu de l'OFPRA. En une matinée, chaque commission va traiter une vingtaine de dossiers. L'ordre de passage dépend de la présence d'un avocat ou d'un interprète. Dès l'arrivée de ces derniers le dossier passe prioritairement. La durée de "l'interrogatoire" est variable : une demi-heure en début de matinée mais plus le temps passe et plus la durée diminue. Vers midi, les dossiers sont expédiés en 10 minutes.

Le demandeur d'asile est assailli de questions : il doit être en mesure de prouver arrestation, condamnation ou tortures. Seuls les documents officiels sont retenus. La parole ne suffit pas. Par exemple pour les tortures, on leur demande de montrer leurs séquelles ou des certificats médicaux. Facile quand on a fui son pays !

À chaque question, il faut répondre sans hésiter, donner les détails les plus personnels sous peine d'être accusé de mensonge. Le ton est en permanence suspicieux. La moindre question peut être un piège. Rechercher un

réconfort dans l'assistance est interprété comme une dérobade. Dans un procès, c'est le tribunal qui doit prouver la culpabilité, lors de cette commission, c'est le contraire. C'est au demandeur d'apporter les preuves de sa bonne foi.

À tout moment, le président de la commission peut mettre brutalement fin à l'entretien. Le demandeur se retrouve alors dans le couloir sans savoir ce qui va se passer ensuite. En fait, il recevra un courrier dans un temps indéterminé pour lui signifier si sa demande est acceptée ou refusée.

Les associations qui s'occupent des sans-papiers estiment à un cinquième le nombre de demandeurs qui obtiennent un statut de réfugié politique (OFPRA et commission de recours compris). Cette commission de recours n'est qu'une étape de ce parcours semé d'obstacles mais elle est bien révélatrice de ce que subissent les demandeurs d'asile pour régulariser leur situation en France. »

• Tati

Les repreneurs veulent licencier

Le PDG de Tati, chaîne de magasins à bas prix, vient d'annoncer que, faute d'avoir trouvé des partenaires pour son plan de restructuration, il céderait l'entreprise. Parmi les douze propositions, deux apparaissent plus « sérieuses » : un importateur de textile Asiatex et Fabio Lucci, filiale du groupe Eram. Asiatex a proposé 12,6 millions d'euros, s'engage à reprendre les 29 magasins du groupe mais ne garderait que 600 des 997 salariés. Quant à Fabio Lucci, son offre serait plus intéressante (14,5 millions pour le rachat), il reprendrait 622 salariés mais fermerait quatre magasins : Bordeaux, Strasbourg, Creil

et Saint-Denis. La décision finale sera prise le 3 août par le tribunal de commerce de Paris.

Aujourd'hui les éventuels repreneurs ont tous le même projet, garder ce qui peut rapporter et licencier au minimum un tiers des employés. Quand Tati était rentable, voire très rentable, car il le fut, le PDG s'en mettait plein les poches. Maintenant que les profits ne sont plus au rendez-vous, le patron passe la main, sans dommage pour lui, tandis que les salariés sont mis à la porte. Quant à ceux qu'on appelle des « repreneurs », ce sont en réalité des licenciés.

Cédric DUVAL

• IVG à domicile

Une avancée pour les femmes

Désormais, les femmes désireuses de mettre un terme à une grossesse non souhaitée en prenant un médicament (l'ancien RU 486) ne seront plus contraintes de se rendre à l'hôpital mais pourront le faire lors de consultations chez un médecin de ville. Le ministre Douste-Blazy a signé un décret allant dans ce sens, vendredi 23 juillet dernier. Le texte devrait passer au Journal officiel dans la semaine et permettre un début de prise en charge dès la rentrée.

Jusqu'ici, cette technique était déjà utilisée mais la prise de la pilule devait se faire en hôpital. Sur 220 000 IVG pratiquées chaque année, près du tiers le sont ainsi. Cette solution n'est possible qu'à moins de cinq semaines de grossesse, or les délais d'attente dans les centres hospitaliers limitaient la possibilité d'y avoir recours.

La prise de ce médicament chez le médecin est étroitement encadrée : cinq consultations restent obligatoires chez un gynécologue ou un généraliste : la première pour être informée

des différentes méthodes contraceptives, la deuxième pour signer un consentement et le protocole de soins. C'est à la troisième que se fait la prise d'un premier comprimé et à la quatrième, deux jours après, que sont administrés les autres. C'est après cette prise-là, chez soi, que l'avortement proprement dit se déclenche et il vaut mieux que la femme ne soit pas seule à ce moment-là. La cinquième consultation enfin doit avoir lieu entre 14 et 21 jours après l'IVG pour contrôler le bon état de l'utérus.

Les généralistes ou gynécologues qui peuvent désormais pratiquer ces actes dits « à domicile » devront d'abord justifier d'une pratique régulière de ce type d'IVG dans un hôpital ou une clinique et, ensuite, avoir passé une convention avec un hôpital public ou privé afin que leurs patientes puissent y être admises à tout moment en cas de complication.

Jusqu'ici, de nombreuses cliniques privées ne pratiquaient pas d'IVG parce qu'elles n'y voyaient pas d'intérêt. Pour en augmenter la rentabilité, le décret signé par le ministre prévoit aussi une augmentation du forfait de 29 %. Ainsi, il faut espérer que la recherche d'un centre hospitalier prêt à faire cette intervention sera rendue moins difficile. Et, en ce qui concerne les méde-

cins de ville, un forfait de 191,74 euros leur sera alloué, sans dépassement possible et remboursé à 70 % par la Sécurité sociale.

Cette mesure est une avancée pour les femmes qui considèrent que prendre un médicament est bien moins traumatisant que de devoir subir une intervention chirurgicale, même minime. Mais, alors que cette possibilité était inscrite dans la loi Aubry du 4 juillet 2001, il aura fallu quand même trois ans pour que l'arrêté l'autorisant soit signé, bien qu'une telle mesure réponde par ailleurs aux vœux du ministère en déchargeant les hôpitaux de ces interventions. Mais depuis le début, le RU 486 s'est heurté à l'hostilité des bigots en tout genre. Il n'en reste pas moins que cette

mesure est une avancée pour les femmes, même si le Planning familial en déplore cependant encore la lourdeur, considérant que quatre consultations sont suffisantes.

Elsa VERDUN

• Plan Cancer

Des bouts de ficelles pour le grand chantier de Chirac

Jeudi 22 juillet, Chirac a annoncé la deuxième étape de son « plan Cancer ». Après sa réélection, il avait fait de ce plan une priorité, l'un des trois « grands chantiers » de son quinquennat. Mais une fois l'effet d'annonce passé, on ne peut que constater que la montagne a accouché d'une souris.

Chaque année en France 150 000 personnes meurent du cancer, première cause de mortalité chez les hommes, seconde cause de mortalité chez les femmes. C'est dire qu'il faudrait donner des moyens importants à la recherche et aux hôpitaux. Or, le budget de ce deuxième

volet du « plan Cancer » de Chirac, est de 18 millions d'euros, et encore, sur trois ans ! À titre de comparaison le budget prévu pour doter l'armée d'équipements supplémentaires est de 88 milliards d'euros.

Ainsi, chaque année, pour un euro dépensé pour la lutte contre le cancer, ce sont presque 3 000 euros qui seront consacrés aux engins de mort.

Et finalement, à y regarder de plus près, le « plan Cancer » de Chirac, en plus de son maigre budget, vise en fait à faire des économies sous prétexte d'obliger les médecins et les chercheurs à travailler



La recherche n'est pas près de trouver les crédits dont elle a besoin.

ensemble, ce qui, dans le langage des politiciens, signifie réduire les personnels et faire des économies sur le dos des chercheurs.

Bref, un « plan Cancer »

dont on peut parier qu'il aura peu d'impact sur la santé publique, mais qui vise surtout à soigner... la cote de popularité de Chirac !

Éric TOLIAN

• Caisse primaire d'assurance-maladie

Quand le gouvernement licencie

Près de 1970 emplois sur 106 000 doivent être supprimés en 2004-2005 dans les Caisses primaires d'assurance-maladie (CPAM) par non renouvellement de près de 50 % des départs en retraite. Sur une période de cinq ans, la CGT estime que près de 5 600 emplois seront supprimés, soit près de 9 % des effectifs. Cette décision n'est en fait que la conséquence de l'application des mesures de Raffarin qui

annonçait récemment que « l'an prochain, la majorité des ministères respectera le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ». Ce qui signifie que 15 à 20 000 emplois disparaîtront dans la fonction publique et que le gouvernement contribuera ainsi à alimenter le chômage.

En ce qui concerne la CNAM, Douste-Blazy a justifié ces suppressions d'emplois par le fait que « la carte Vitale

et la télétransmission aboutiront obligatoirement à moins de remplacements ». Il n'y a aucune raison pour que le progrès technique entraîne automatiquement des suppressions d'emplois. Il pourrait servir à alléger le travail. Mais, en plus, comme n'importe quel patron, l'État décide de supprimer des emplois avant même d'avoir vérifié que la charge de travail diminuerait. Et le secrétaire

d'État à l'assurance-maladie, Xavier Bertrand, rajoute que ces départs permettront d'économiser 200 millions d'euros d'ici 2007.

Ces millions d'euros en moins, ce sont des économies faites sur le dos des employés et sur le dos des assurés. Du personnel en moins dans les CPAM, c'est une dégradation automatique du service public.

Cédric DUVAL

• Douste-Blazy

Un vrai fils de pub ?

Depuis quelque temps, on peut voir dans les journaux une campagne de pub du ministère de la Santé pour tenter de faire passer la prétendue « réforme » de l'assurance-maladie. La palme de l'hypocrisie revient à la conclusion : « État, professionnels de santé, industrie pharmaceutique, entreprises, ménages : tous contribueront, chacun à leur mesure, à la sauvegarde et à l'amélioration du système. »

« Chacun à sa mesure » ! Mais les 16 milliards d'euros d'économies annuelles prévus par la prétendue réforme ne se feront-ils pas essentiellement sur le dos du monde du travail ? Avec l'augmentation de la CSG pour les retraités imposables, l'élargissement de l'assiette de la CSG sur les salaires, l'augmentation du forfait hospitalier, le paiement de un euro par consultation, le déremboursement des médicaments... on n'est pas loin de la totalité des 16 milliards.

L'État, qui continue d'exonérer les entreprises de 20 milliards par an de charges sociales, est loin de compenser la totalité de cette somme auprès de la Sécu.

Quant aux entreprises, elles verront leur contribution s'élever à seulement 760 millions d'euros supplémentaires, par l'augmentation de la Contribution sociale de solidarité, qui passe d'un malheureux 0,13 % à 0,16 % ! Et pourtant, celles-ci ne cessent d'annoncer des bénéfices fabuleux, les trusts pharmaceutiques en tête.

« Soigner mieux en dépensant mieux », voilà un slogan publicitaire aussi cynique que mensonger. De la pub, quoi !

É. T.

• Canicule

Le gouvernement se moque du monde

Le ministre de la Santé, Philippe Douste-Blazy, affiche sa satisfaction. « Les objectifs d'ouverture de lits d'hôpitaux ont tous été atteints, voire dépassés », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse convoquée pour l'occasion vendredi 23 juillet. Et après avoir précisé que « aucune difficulté particulière n'a été relevée, sauf en région parisienne », il a effectué une tournée marathon de vérification des capacités d'accueil des hôpitaux de la capitale.

D'après le ministre, tout est prêt en cas de canicule. Mais les effets d'annonce ne remplacent pas les moyens, qui demeurent insuffisants.

Dans les hôpitaux : situation d'urgence

Les rapports sur la canicule de 2003, responsable de la mort de 15 000 personnes, ont tous montré les effets meurtriers du manque de personnel dans les hôpitaux, atténués uniquement par les efforts et l'énergie déployés par les personnels hospitaliers.

Eh bien, le gouvernement n'a pas embauché pour faire face à cette pénurie croissante de personnel.

Douste-Blazy a prévu qu'en cas de nouvelle catastrophe sanitaire les hôpitaux publics d'Île-de-France pourront dépasser le plafond de 15 heures supplémentaires par mois pour les personnels hospitaliers non médicaux volontaires. D'autre part, les hôpitaux ont fait la liste et ont pris les numéros de téléphone des personnels prêts à revenir de vacances. Aggraver les conditions de travail et le surmenage du personnel, voilà le plan dont se vante le ministre.

Il est évident qu'en cas de canicule le manque de personnel aurait les mêmes conséquences que l'an dernier. Les services fonctionnent constamment en sous-effectif. À l'hôpital Simone-Veil dans le Val-d'Oise, un service de médecine a fermé six semaines, par manque de personnel, avant la date prévue du 1^{er} août. D'après le médecin urgentiste Patrick Pelloux, président de l'Association des médecins urgentistes hospitaliers de France, aux urgences « les équipes sont débordées et saturent, car la fréquentation ne baisse pas, et, contrairement à ce qu'affirme le ministère, les effectifs n'ont pas augmenté ».

Île-de-France : un quart à un tiers des lits fermés

Les images pendant la canicule montrant des patients sur des brancards entassés dans les couloirs des urgences, montrant aussi la promiscuité entre malades et moribonds, comment les oublier ?

Depuis des années, la politique d'économie des différents gouvernements est responsable d'une baisse constante du nombre de lits : en 20 ans, 150 000 lits hospitaliers ont été fermés.

Sur les 22 300 lits existants actuellement en Île-de-France, 2 100 sont constamment fermés pour travaux et à cause du manque de personnel. Libérer des lits est un casse-tête permanent. Des médecins urgentistes passent ainsi des heures au téléphone à chercher un lit dans un autre service pour un malade qui doit être hospitalisé. Et pendant les périodes de congés, faute de personnel, des milliers de lits supplémentaires ferment.

Les fanfaronnades du gouvernement n'y font rien, cette année la situation est quasiment aussi dramatique que l'an dernier. À la Pitié-Salpêtrière à Paris par exemple, sur 1555 lits, seuls 1073 seront ouverts en août, à peine 44 de plus que l'an dernier. Dans d'autres hôpitaux, comme Saint-Antoine ou Cochin, un tiers des lits seront encore fermés cette année en août. Toujours d'après l'urgentiste Patrick Pelloux, il y a « autant de fermeture de lits cette année qu'en 2003 ».

Systèmes de climatisation au compte-gouttes

Le ministère s'enorgueillit que 75 % des hôpitaux et 74 % des maisons de retraite soient maintenant équipés de climatisation. Or, une seule salle climatisée dans un hôpital suffit à le faire entrer dans les statistiques.

Le ministre fait aussi état de l'achat de ventilateurs, de frigidaires et de fontaines d'eau. Qu'en est-il par exemple à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière ? Eh bien, il a vu augmenter son stock de 200 à... 330 ventilateurs ! 130 ventilateurs neufs mais quelle gloire pour l'un des plus importants hôpitaux de France.

Le nombre de maisons de retraites dotées d'une « pièce rafraîchie » reste flou tout comme la qualité du « rafraîchissement » et la taille de la pièce en question. Mais surtout



L'hôpital Saint-Antoine durant la canicule d'août 2003. Les mêmes causes risquent de produire les mêmes effets en 2004.

l'insuffisance du personnel subsiste. L'an dernier, un cinquième des décès dus à la canicule ont eu lieu dans ces établissements.

La prévention : un numéro de pub

Tout l'effort du ministre a en fait porté sur l'annonce de son plan prévention. D'abord, un

numéro indigo, à 12 centimes d'euros la minute, avec des messages préenregistrés qui dispensent en quelques phrases les conseils de base : « boire régulièrement », « humidifier votre corps », « utiliser éventuellement un ventilateur » ou « se doucher régulièrement » et « passer au moins 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais, comme un cinéma, un super-

marché ou une bibliothèque » (ce qui, pour certaines personnes âgées qui ont du mal à se déplacer est un challenge !). Mais pas de panique, en cas d'alerte, Douste-Blazy réquisitionnera des minutes sur les médias, pour diffuser des spots radio et télé avec ses messages à l'inefficacité redoutable.

Anne BADÉ

• Plan Climat

Des effets de manche contre l'effet de serre

La lutte contre le réchauffement climatique préoccupe le gouvernement, c'est du moins ce que nous sommes censés croire. Le ministre de l'Écologie, un certain Serge Lepeltier, n'a-t-il pas présenté son « plan Climat » jeudi 22 juillet censé lutter contre les gaz à effet de serre tel le gaz carbonique, rendus responsables du réchauffement de la planète ?

Il faut dire qu'en ce domaine, les gouvernants français ont déjà une longue tradition de déclarations fracassantes... guère suivies d'effet.

En 1993, un an après le sommet sur la Terre de Rio, une Mission Interministérielle de l'Effet de Serre était créée. Depuis, les sommets, rencontres ou réunions se sont succédé ainsi que les bonnes paroles. Pour n'en citer que quelques-unes, en 1999-2000, Jospin lançait un programme de lutte contre le changement climatique, resté lettre morte.

Chirac déclarait en 2002 au sommet de Johannesburg : « La maison brûle et nous regardons ailleurs ». En février 2003, Raffarin affirmait qu'il fallait diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de la Terre et même par quatre dans les pays industrialisés... avant 2050.

En attendant le « plan Climat », une campagne de publicité sur les économies d'énergie a vu son budget fondre de 15 millions à 3 millions d'euros, sans que l'on puisse incriminer, en la circonstance, un quelconque réchauffement climatique. Le plan Climat lui-même, d'un montant de 90 millions d'euros la première année, comporte comme mesure importante, la généralisation de l'étiquetage énergétique, à la façon des réfrigérateurs (A : faible consommation, G : forte consommation). Les voitures, les chaudières, les fenêtres, les matériaux isolants

mais aussi les logements et les bureaux, pourraient se trouver ainsi étiquetés. Voilà bien de quoi geler la production des gaz à effet de serre !

Le secteur des transports constitue le plus important producteur de gaz à effet de serre (plus de 26 %), avant l'industrie (presque 21 %). Mais l'autre mesure-phare du plan, le bonus-malus pour les véhicules polluants est, de fait, abandonnée même si le ministre affirme qu'il en proposera la mise en œuvre à la rentrée parlementaire.

Quant à l'idée de développer les transports en commun, en priorité dans les grandes agglomérations, d'en faire des réseaux denses, fiables, fréquents et gratuits, elle ne semble pas avoir effleuré le ministre. Il est vrai qu'une telle mesure risquerait d'être efficace...

Vincent PYROT

• 35 heures

Rafale d'attaques patronales sur le temps de travail

Après le chantage de la direction de Bosch à Vénissieux pour imposer à ses salariés de passer aux 36 heures... payées 35, il n'aura pas fallu longtemps pour que d'autres entreprises s'engouffrent dans la brèche.

Aujourd'hui, il faut ajouter Doux en Bretagne, SEB dans les Vosges, Cattinair dans le Doubs qui remettent en cause les accords sur les 35 heures. Et d'autres seraient à venir selon la presse.

Dire comme on l'a entendu (y compris dans la bouche de certains responsables syndicaux) que ces sacrifices sont inévitables pour éviter des licenciements est inepte. Car il s'agit en fait d'une

véritable offensive du patronat sur les salaires des travailleurs, en augmentant le temps de travail sans augmenter les salaires. Les licenciements, eux, servant de moyen de chantage.

Bosch ne s'est pas caché, à travers cet « accord », de vouloir diminuer ses coûts salariaux de 15 à 20 %, sans pour autant cesser de faire planer la menace de 110 suppressions d'emplois. Doux, lui, en même temps qu'il remet en cause les 35 heures, prévoyait la suppression de 304 emplois. Quant à SEB, la direction dit clairement que pour elle l'accord des 35 heures ne valait qu'avec les subventions de l'État et que les subventions arrivant à

leur terme, l'accord n'est plus valable.

Les 35 heures, nombre de travailleurs les ont déjà payées assez cher par l'introduction de la « flexibilité » dans beaucoup d'entreprises et par une « modération salariale », tan-

dis que le patronat, lui, était largement dédommagé par les allègements de cotisations sociales. Mais aujourd'hui, le patronat, tenant pour acquis la « flexibilité », veut revenir sur la petite compensation que les travailleurs avaient dans la

réduction du temps de travail.

Il n'y a pourtant aucune raison pour que les travailleurs fassent sans cesse des concessions pour satisfaire la soif de profits des patrons.

Vincent POUPARD

• Cattinair (Franche-Comté)

Résistance au chantage patronal

Les ouvriers de la société Cattinair, une entreprise spécialisée dans le dépoussiérage industriel et la construction de matériels de dépollution qui possède des sites de production à Pont-de-Roide, dans le Doubs, et à Luxeuil-les-Bains, en Haute-Saône, ont refusé par 71 % de non contre 26 % de oui la proposition de leur patron de passer de 35 heures à 37 heures hebdomadaires contre une augmentation de 2 %. Comme le disait un syndicaliste : « Travailler 120 heures de plus dans l'année et perdre 22 jours de RTT pour quelques euros par mois, c'est tout simplement travailler gratuitement. » Les cadres ont, quant à eux, « accepté » à 79 % la suppression totale de leurs jours de RTT sans augmentation de salaire. Mais même parmi les techniciens qui se

voient proposer la suppression de la moitié de leurs jours de RTT, la direction n'a réussi à obtenir que 46 % d'avis favorables contre 38 % d'avis défavorables.

Six ans après avoir imposé, en 1998, lors du passage aux 35 heures, un gel des salaires pour une durée de trois ans, le patron a tenté une nouvelle fois de diminuer les « coûts salariaux », avec des arguments qui ne brillent pas par leur originalité. « (...) Si on veut rester compétitif, il faut travailler plus de 35 heures. C'est une nécessité non seulement pour Cattinair, mais pour l'Europe entière, face à la concurrence des pays de l'Est et de la Chine », a déclaré Klavs Kaas-Rasmussen, le directeur général de l'entreprise. D'autres responsables ont affirmé à l'unisson : « Il faut bien que nous trouvions le moyen de

faire des économies. Sinon, nous allons droit dans le mur et, à terme, c'est la délocalisation de la production ».

Mais quand bien même il serait nécessaire de faire des économies comme ils disent, ce qui reste à prouver, celles-ci pourraient être faites en diminuant la part des bénéfices plutôt que celle des salaires. Car Cattinair n'est pas une petite entreprise artisanale : en 2000, elle a été rachetée par le groupe danois Disa APC qui possède des unités de production un peu partout en Europe. Et un certain nombre d'ouvriers qui se sont prononcés contre le projet de la direction devaient certainement avoir cela en tête.

Aline RETESSE

• SNCF - Vierzon (Cher)

Un nouvel accident mortel

Jeudi 22 juillet, dix jours à peine après l'accident mortel survenu aux Aubrais, c'est un cheminot de Vierzon qui vient de trouver la mort, fauché par un train.

Dès que ce nouvel accident mortel a été connu, cela a été la consternation dans toutes les équipes. Cette fois, c'est au cours de travaux de voie classiques que notre camarade a trouvé la mort. Mais ce qui est sûr, c'est que toute l'équipe a été pressée par le temps, par le travail à terminer le plus vite possible car cet accident a eu lieu quelques minutes avant que la voie soit rendue au passage des trains. On ne peut qu'être révolté par le fait que ce cheminot a été fauché par un train rapide qui circulait juste à côté de la voie sur laquelle il travaillait. Pour perturber le moins possible le trafic, ces travaux s'effectuent alors que des trains peuvent circuler à 100 km/h sur la voie contiguë.

Le PDG, Gallois, est venu dans l'après-midi même à Vierzon pour assurer aux cheminots que toute la lumière serait faite sur ces accidents. Mais que valent ces paroles quand on sait les objectifs assignés aux cheminots en matière de productivité et de rentabilité. Cette année encore, ce sont 865

postes de cheminots qui entretiennent les voies qui seront supprimés. Et que quelques heures après l'accident le dirigeant national chargé des voies rappelait que cette évolution est incontournable.

Ces accidents n'ont rien à voir avec une quelconque fatalité ou loi des séries comme on l'a entendu parfois cette semaine. Ils sont la conséquence d'une dégradation lente mais continue des conditions de travail à la SNCF alimentée par les suppressions massives d'effectifs, année après année.

Beaucoup de cheminots de la ligne disaient qu'il n'est plus possible de continuer ainsi. Ce deuxième accident sur la ligne Aubrais-Vierzon porte à six le nombre de cheminots tués sur les voies depuis le début de l'année 2004 !

Pour qu'il n'en soit plus ainsi, il faudra imposer à la SNCF le respect de nos conditions de travail et de sécurité, l'embauche de cheminots pour ne plus voir des équipes travailler en sous-effectifs constamment. Cela devra passer par une saine révolte, par des luttes pour que plus aucun cheminot ne soit considéré comme de la chair à tampons.

Correspondant LO

• Fonderies du Poitou (Vienne)

Assez de la précarité !

Une grande partie des travailleurs de l'usine ont débrayé mercredi 21, jeudi 22 et vendredi 23 juillet dans de nombreux ateliers, à l'initiative de militants CGT, pour protester contre le renvoi d'intérimaires présents dans l'entreprise depuis des années. Les débrayages ont mobilisé des travailleurs en CDI, mais aussi des intérimaires.

Lors de la grève de juin, la direction s'était engagée à transformer vingt contrats intérimaires en CDI, en plus des concessions sur les salaires. Même si la direction a embauché une partie de ces intérimaires, il n'est pas rare de voir dans certains ateliers 30 à 50 % d'intérimaires. Les embauches en CDI seraient largement jus-

tifiées et beaucoup d'entre nous pensent qu'il faudrait mettre fin à la précarité. D'autant plus que, dans tous les ateliers, les intérimaires sont bien souvent aux postes les plus pénibles. C'est à eux que l'on impose les heures supplémentaires, le travail des jours fériés contre une éventuelle embauche, etc. La maîtrise exerce constamment des pressions sur ces camarades pour qu'ils ne discutent pas avec des militants syndicaux, qu'ils « choisissent leurs relations de travail », qu'ils obéissent au claquement de doigts et bossent sans rechigner.

Il y a peu, la justification des patrons de l'usine pour virer les intérimaires était : « Vous ne faites pas le boulot » ; aujourd'hui, ils ont changé

d'argument et c'est devenu : « Vous n'avez pas le profil ».

Les patrons de l'usine utilisent les différents types de contrats précaires, intérimaires, d'adaptation, de qualification, emplois-vacances, etc. pour nous diviser. Les chefs s'en prennent particulièrement aux travailleurs en contrat précaire pour obtenir des augmentations de production. Nous sommes nombreux à ne pas avoir l'intention de nous laisser faire.

Nous savons que ce ne sont pas de simples débrayages qui forceront les patrons à embaucher à la veille des vacances mais, à la rentrée de septembre, nous devons contraindre nos patrons à réduire le temps de travail et à embaucher.

Correspondant LO

• Valiance

La seule morale des banquiers : « Prends l'oseille et tire toi ! »

La direction du groupe Valiance a annoncé le 26 juillet le dépôt de bilan de la première société de transport de fonds du pays, assurant 40 % de l'activité et regroupant 3 000 salariés, et dont l'actionnaire à 80 % est l'Union des Banques Suisses, UBS, première banque du monde.

Par cette seule procédure faite auprès du tribunal de commerce, le riche actionnaire de la compagnie n'a plus rien à payer pour sa société, ni les dettes de toute nature, ni les salaires et les indemnités des futurs licenciés, payés dès lors par le fonds de garantie des salaires, l'AGS. Ces licenciements devraient se chiffrer selon les scénarios en cours à 1 100 ou 1 300, voire à 3 000 si la société

était mise en liquidation.

Le drame vécu par les salariés de Valiance, qui après avoir risqué leur vie quotidiennement (malheureusement certains l'ont perdue) pour les profits de leur patron risquent de perdre leur emploi, est bien révélateur de la façon de fonctionner du système actuel.

UBS s'est porté acquéreur du groupe Valiance en 1998. Pendant des années elle en a encaissé tous les bénéfices directs et indirects. Dernièrement ce géant de la finance n'avait pas caché qu'il voulait revendre ses parts avec un confortable bonus. Seulement tout d'un coup, en mars dernier, le groupe a annoncé un premier dépôt de bilan, celui de sa filiale de maintenance Soly-matic (700 emplois) et un plan

de suppression de 1 015 emplois pour sa filiale de transport de fonds. Et c'est sous le prétexte qu'UBS ne voudrait pas financer le plan social à hauteur de 35 millions d'euros qu'un nouveau dépôt de bilan vient donc d'être décidé pour sa filiale transport de fonds.

Nul ne sait, en dehors des initiés, ce qui se cache derrière cette opération. La loi sur les sociétés, faite sur mesure pour les actionnaires, ne rend ceux-ci responsables que des capitaux qu'ils ont mis dans une société. Le jour où ils veulent se retirer, il leur suffit de déposer le bilan. Ils ne perdent qu'une chose, leur mise de fonds initiale (souvent amortie depuis longtemps), mais n'ont plus aucune responsabilité pour le reste. En particulier ils gardent tous les bénéfices encaissés et n'assu-

rent pas le remboursement de la dette.

La filiale de Valiance aurait un passif de 120 millions d'euros. Mais quelle est la réalité de ces pertes, et où est passé l'argent ? Il n'y aurait que le contrôle des comptes fait par les salariés qui permettrait de savoir vraiment où est passé l'argent tiré sur la sueur et le sang de salariés de Valiance.

Bien d'autres groupes riches de l'industrie et de la finance ont opéré de la même façon qu'UBS aujourd'hui. À commencer par la compagnie financière de la famille De Wendel, les anciens maîtres de forges, dirigée par le baron Seillière, actuel président du Medef, qui a fait ainsi déposer le bilan à Air Liberté. Ou encore

Renault et la famille Peugeot qui avaient récupéré largement plus d'un milliard de francs en faisant déposer le bilan à leur filiale commune Chausson. Il y a eu une multitude d'autres affaires du même genre. Les récents ennuis judiciaires des anciens dirigeants de Moulinex sont là pour le rappeler.

Alors, face à l'irresponsabilité légalisée des actionnaires, qui met en jeu la vie de milliers de familles, les travailleurs devront bien imposer que les entreprises soient soumises aux mêmes obligations que tout un chacun quand il a contracté des dettes, et que tous leurs comptes puissent être mis au grand jour par les travailleurs et la population.

Paul SOREL

• Île de La Réunion

Aides au patronat, en veux-tu en voilà

La difficulté pour les patrons étant bien souvent de s'y retrouver parmi toutes les aides que le gouvernement et la Région mettent à leur disposition, des colloques et autres réunions d'information sont de temps à autre organisés par les chambres patronales afin que leurs adhérents ne manquent pas de se saisir des aides mises à leur disposition.

Concernant l'aide à l'embauche de jeunes diplômés, la loi programme pour l'outre-mer a créé un dispositif qui attendait depuis janvier les textes d'application. C'est maintenant chose faite. Dorénavant les entreprises de moins de vingt salariés pourront bénéficier d'une aide de 225 euros par mois pendant deux ans, puis de 112 euros par mois la troisième année, pour un contrat à durée déterminée, au Smic et à temps plein, et cette aide peut être plus élevée si le salaire est plus élevé. Ce dispositif concerne les jeunes âgés de 18 ans à 30 ans et possédant au minimum un niveau bac plus deux.

Il existe encore d'autres

aides concernant l'embauche des jeunes diplômés, comme les dispositifs mis en place par la Région (présidée par le Parti Communiste Réunionnais) et destinés aux entreprises des secteurs de l'artisanat, du tourisme et de l'industrie. Il y a, par exemple, la prime régionale à l'emploi qui finance 20 % des salaires, avec un plafond de 1 000 euros par emploi (ce qui n'est déjà pas si mal). On trouve encore sur le marché des primes une aide à l'encadrement qui finance sur deux ans 50 % des salaires avec un plafond de 30 000 euros (ce qui est encore mieux).

Au sortir d'une réunion d'information organisée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises, certains patrons ont tenu à faire savoir qu'ils n'étaient pas des « chasseurs de primes ». C'est vrai, ils n'ont même plus besoin de chasser quoi que ce soit, on leur apporte tout sur un plateau.

Correspondant local

• Vitalicom (Reims)

Quatorze travailleurs licenciés

Mercredi 21 juillet, quatorze salariés de l'entreprise Vitalicom (ex-Atos, ex-SNT) ont été convoqués par la direction pour un entretien préalable avant licenciement.

La direction leur reprochait des « fautes graves ». Mais il ne s'agit en fait que d'un prétexte destiné à se séparer de quatorze employés en faisant l'économie d'un plan social. La direction ayant refusé de revenir sur les licenciements, 14 procédures ont été déposées aux Prud'hommes où elles sont venues grossir un dossier Vitalicom déjà bien épais.

Pour protester contre ce nouveau mauvais coup de Vitalicom, mais aussi pour exprimer ses craintes de voir disparaître la centaine d'emplois restants, une très grande majorité des travailleurs a cessé le travail mercredi 21 juillet. Tout le monde se sent en fait concerné, d'autant que la direction évoque, depuis plusieurs semaines, la possible délocalisation de l'ensemble du site d'ici à la fin de l'année.

Vitalicom est une société de télémarketing qui compte environ 2 000 salariés. Elle a racheté le site de Reims à SNT qui, lui-

même, l'avait acheté à Atos. Cette dernière société avait bénéficié en 1999 de plus de cinq millions d'euros pour son installation. La création de cinquante emplois sur la ville avait alors été annoncée à grand renfort de publicité au moment même où différentes entreprises disparaissaient. Mais au fur et à mesure des rachats, les effectifs, qui n'ont jamais dépassé les 350 personnes, n'ont cessé de diminuer pour en arriver à la centaine d'aujourd'hui. C'est une nouvelle illustration que les

aides publiques ne servent qu'à gonfler les bénéfices des entreprises qui les touchent, sans pour autant créer durablement des emplois.

Les travailleurs de Vitalicom Reims sont tout à fait conscients que les pouvoirs publics n'entendent pas contraindre Vitalicom à respecter les engagements pris et ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour défendre leurs emplois.

Correspondant local

Racket sur les autoroutes

ASF (Autoroutes du Sud de la France), la plus importante société d'autoroutes du pays, se porte très bien. Ses bénéfices ont augmenté de 21,6 % en 2003. Et cela continue du fait de la hausse du trafic, mais aussi et surtout du fait de la hausse des péages, dont les augmentations sont garanties par l'État jusqu'en 2006.

Depuis la privatisation partielle de l'entreprise en 2002, l'action ASF n'a fait que

grimper, s'adjugeant 24,06 % depuis janvier ! Pour la plus grande satisfaction des trusts du BTP qui, comme Vinci, sont entrés à hauteur de 20 % dans son capital.

Avec la complicité de l'État, les autoroutes sont une juteuse affaire pour les grands groupes du BTP, qu'ils soient concessionnaires ou actionnaires. Quant aux automobilistes, ils n'ont d'autre choix que de payer l'addition.

Les caravanes de Lutte Ouvrière sur les routes de France

Depuis le début de l'été, des camarades de Lutte Ouvrière parcourent les régions, allant de ville en ville à la rencontre de la population laborieuse afin de discuter de la situation actuelle et de l'avenir qu'il nous faut préparer.

Aujourd'hui, le gouvernement poursuit sa politique contre les plus humbles et contre le monde du travail en général. Après les attaques contre le système des retraites, il est en train de mettre en place sa « réforme » de la Sécurité sociale, visant à faire supporter encore plus de coûts par la population laborieuse. Il annonce des mesures d'économie tous azimuts dans des domaines vitaux pour la collectivité – comme celui de la santé – alors que dans le

même temps il consacre des milliards à des commandes d'armes, totalement inutiles.

Pour le gouvernement Chirac-Raffarin-Sarkozy, les travailleurs ne travailleraient pas assez, les chômeurs seraient des fainéants, les malades se soigneraient trop et seraient des fraudeurs. Dans le même temps, il consacre des dizaines de milliards en subventions aux patrons et en exonérations de charges sociales, alors que leurs profits se portent à merveille. De leur côté, les patrons multiplient les chantages à la délocalisation et à la fermeture de leurs entreprises pour obtenir des salariés de nouveaux sacrifices.

Pour l'ensemble du monde du travail, cette situation



devient chaque jour plus insupportable. Pourtant, elle n'a rien d'une fatalité et il pourrait en aller autrement si les travailleurs reprenaient

confiance dans leur capacité à contraindre patrons et gouvernants à faire marche arrière.

C'est de cela que nous vou-

lons discuter avec tous ceux qui le souhaitent. Vous trouverez ci-dessous la liste des prochaines étapes. Venez nombreux nous rencontrer.

Les villes-étapes

Ain et Haute-Savoie

Vendredi 30 juillet :
Oyonnax (Ain)
Samedi 31 juillet :
Bellegarde (Ain)

Aveyron-Tarn

Vendredi 30 juillet :
Onet-le-Château (Aveyron)
Samedi 31 juillet :
Rodez (Aveyron)

Étang de Berre

Vendredi 30 juillet :
Châteauneuf-les-Martigues
(Bouches-du-Rhône)

Pas-de-Calais

Vendredi 30 juillet :
Henin-Beaumont
Samedi 31 juillet :
Meurchin

Vosges

Vendredi 30 juillet :
Rambervillers
Samedi 31 juillet :
Le Val-d'Ajol

Puy-de-Dôme-Allier-Nièvre

Vendredi 30 juillet :
Commentry (Allier)
Samedi 31 juillet : Les Ancizes
(Puy-de-Dôme)

Lundi 2 août :
Yzeure (Allier)
Mardi 3 août :
Cosne d'Allier et Buxières-les-Mines
(Allier)
Mercredi 4 août :
La Charité-sur-Loire (Nièvre)
Jeudi 5 août :
Imphy (Nièvre)
Vendredi 6 août :
Decize (Nièvre)
Samedi 7 août :
Saint-Amand-Montrond
(Cher)

Mardi 3 août :
Orthez
Mercredi 4 août :
Nay
Jeudi 5 août :
Mourenx
Vendredi 6 août :
Oloron-Sainte-Marie
Samedi 7 août :
Pau

Nord

Lundi 2 août :
Courcelles-lès-Lens
Mardi 3 août :
Condé-sur-Escaut
Mercredi 4 août :
Denain
Jeudi 5 août :
Auby
Vendredi 6 août :
Somain
Samedi 7 août :
Armentières

Lorraine

Lundi 2 août :
Fameck (Moselle)
Mardi 3 août :
Thionville (Moselle)
Mercredi 4 août :
Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle)
Jeudi 5 août :
Jœuf (Meurthe-et-Moselle)
Vendredi 6 août :
Hayange (Moselle)
Samedi 7 août :
Longwy-Bas (Moselle)

Centre-Ouest

Lundi 2 août :
Bressuire (Deux-Sèvres)
Mardi 3 août :
Thouars (Deux-Sèvres)
Mercredi 4 août :
Loches (Indre-et-Loire)
Jeudi 5 août :
Château-Renault (Indre-et-Loire)
Vendredi 6 août :
Bléré (Indre-et-Loire)
Samedi 7 août :
Romorantin (Loir-et-Cher)

Pyrénées

Lundi 2 août :
Jurançon

Vallée-du-Rhône-Loire

Lundi 2 août :
Givors (Rhône)
Mardi 3 août :
Le Teil et La Voultre (Ardèche)
Mercredi 4 août :
Saint-Vallier (Drôme)
et Tournon (Ardèche)
Jeudi 5 août :
Péage-de-Roussillon (Isère)
Vendredi 6 août :
Roman-sur-Isère (Drôme)
Samedi 7 août :
Annonay (Ardèche)

• Écho de la caravane Étang de Berre

Les salaires des chauffeurs de bus à l'arrêt depuis quatre ans !

Dans la communauté de communes de Salon-de-Provence, c'est la Connex, dépendant de Veolia (ex-Vivendi Transport), qui a décroché le marché du réseau de transports publics. C'est encore la Connex que l'on retrouve dans de nombreuses autres villes de la région. Nous avons rencontré les chauffeurs et voici ce qu'ils nous ont expliqué :

Pour prix de ses services, en plus des tickets vendus, la Connex touche des subventions des communes et du département. Or, les 35 chauffeurs du réseau se sont rendu compte que la part de ces subventions destinées à leurs salaires n'est pas reversée intégralement. Où passe l'argent ? Les investissements dans le réseau sont au point mort.

Leurs salaires aussi, d'ailleurs, puisqu'ils n'ont eu aucune augmentation depuis quatre ans ! C'est la CFDT, seul syndicat représenté, qui a commencé à poser le problème en mars 2004, en réclamant 4 % d'augmentation de salaire au titre du rattrapage de l'inflation.

Comme la direction refuse toujours d'augmenter les salaires, depuis mars 2004, les chauffeurs ont décidé de réagir sans paralyser totalement le trafic. Et cela semble populaire parmi les usagers. La direction a répondu par quelques mesquineries et brimades : interdiction de sortir du périmètre de la gare routière pendant la période des congés. Pour le coup, les chauffeurs ont pris le coup de sang et se sont installés sur la place de la mairie de

Salon, le 6 juillet, pour un barbecue. Il y avait les chauffeurs et leurs familles, des piscines pour les enfants, des tentes, etc. Le maire socialiste de Salon, trouvant que la chose faisait mauvais effet, a contacté la direction de la Connex qui a cédé sur les permutations.

En juillet et août, le mouvement est suspendu. Mais tous les chauffeurs que nous avons rencontrés nous ont dit qu'ils reprendraient en septembre, ou même qu'ils passeraient à la vitesse supérieure. Et ils ont commencé à prendre des contacts avec tous les réseaux Connex de la région afin de poser ensemble la même question : « Où passent les subventions publiques ? ». À suivre, donc...

• Écho de la caravane Bretagne

Brest : les intérimaires en colère

À Brest, l'aéroport géré par la CCI (Chambre du Commerce et de l'Industrie) emploie de nombreux intérimaires. L'un d'eux nous a raconté :

« Dans deux services, celui de la manutention et celui de la régularisation du trafic des avions sur les pistes, nous étions 66 % d'intérimaires qui travaillions au chargement des bagages et à la signalisation pour diriger les avions sur les pistes. Normalement, le nombre des intérimaires devrait être limité à 10 %.

La plupart d'entre nous, travaillons depuis deux à trois ans avec des CDD de deux mois qui se succèdent sans même les arrêts obligatoires entre deux contrats. Nous faisons aussi de nombreuses heures supplémentaires non payées. Par exemple, pour un contrat de 80 heures, il arrivait qu'on

fasse 160 heures avec les heures supplémentaires et les heures d'attente sur place.

Il y a quelques mois, nous nous sommes donc mis en grève, à environ cinquante intérimaires, pour réclamer nos embauches en CDI et pour le paiement des heures supplémentaires. La direction a dû envoyer les directeurs et les chefs charger les bagages et faire la circulation sur les pistes à notre place.

Après un mois de grève, nous avons été une vingtaine à être virés. On a attaqué aux Prud'hommes la CCI ainsi qu'ADIA, la boîte d'intérim.

Ce qui est tout de même encourageant, c'est que la direction a été obligée d'embaucher une moitié des intérimaires en CDI. Et cela, c'est grâce à notre mobilisation que nous l'avons

• Échos de la caravane Vosges

SEB : allongement des horaires et suppressions d'emplois

Le leader mondial de petit électroménager SEB, qui possède deux usines dans les Vosges, a dénoncé au début de cette année l'accord de 1998 sur les 35 heures et veut porter la durée du temps de travail à 38 heures, tout en maintenant la flexibilité des horaires : il y a des semaines basses et des semaines hautes.

Cet allongement de la durée du travail est d'autant plus scandaleux que SEB compte supprimer dans les années à venir 157 emplois sur 600 dans les Vosges, en fermant son unité de Vecoux pour concentrer la production dans l'usine située à quelques kilomètres de là. Les syndi-

cats disent que cette mesure supprimera encore d'autres emplois, étant donné que la production n'est pas à son maximum.

La direction agite la menace de la concurrence de la Chine où le groupe possède une usine. Mais, ce qu'elle ne dit pas, c'est que la famille Lescure, qui possède 36 % du groupe, a encore vu sa fortune augmenter, selon le classement de la revue *Capital* qui l'estime maintenant à 570 millions d'euros, trois ans après l'absorption de Moulinex, son principal concurrent. Une fortune qui augmentera encore si la direction parvient à ses fins.

Saint-Dié : 500 emplois menacés chez Gantois

La SA Gantois de Saint-Dié des Vosges, qui fabrique des métaux perforés et tissés, vient de déposer son bilan, menaçant l'emploi de près de 500 salariés. Plus de cent emplois avaient déjà été supprimés en 2003, prétendument pour sauver la situation.

Vendredi 22 juillet, plusieurs centaines de salariés ont défilé jusqu'au palais de Justice pour connaître la décision du tribunal : redressement judiciaire jusqu'à fin janvier. Le long du parcours, quelques rideaux de fer étaient baissés en signe de solidarité.

Beaucoup ont été soulagés par ce sursis de six mois, mais sans trop d'illusions sur la suite. Le PDG a lu une courte déclaration dans laquelle il invitait tout le monde à s'unir... derrière lui. Quelques huées ont montré la confiance dont il bénéficie.

Certains salariés reprochent à la direction d'avoir délocalisé une partie de la production en Rou-

manie, et de souhaiter poursuivre dans cette voie.

La direction justifie, par la situation de Gantois, les mesures prises. Mais on ne peut qu'avoir des doutes sur la sincérité des informations qu'elle donne quand on sait que, dans cette entreprise qui dépose son bilan, les heures supplémentaires étaient jusqu'à présent nombreuses. De plus, fin mai, l'actuel PDG déclarait « la situation est délicate, mais il n'y a pas péril en la demeure ».

Le groupe Gantois, 780 personnes en France (515 dans les Vosges sur deux sites) et plus de 1 500 dans le monde, a fait la fortune de ses actionnaires, notamment la famille Colin. Rien ne serait plus normal que de prendre sur les richesses accumulées par le travail des ouvriers pour éviter à ceux-ci de se retrouver sur le pavé dans une région où les suppressions d'emplois sont nombreuses.

• 31 juillet 1914

L'assassinat de Jaurès

Le 31 juillet 1914, dans un café parisien tout proche de la rédaction du journal *L'Humanité* qu'il dirigeait, Jean Jaurès était assassiné.

La date de cet assassinat ne devait évidemment rien au hasard : on était à quelques heures de la déclaration de guerre entre la France et l'Allemagne ; et Jaurès, depuis des années, était aux yeux de la classe ouvrière l'un des plus farouches adversaires de la guerre impérialiste.

Jean Jaurès est né le 3 septembre 1859 à Castres. Bien qu'issu d'un milieu relativement modeste, il fit des études brillantes, et fut reçu premier au concours de la prestigieuse École normale supérieure. On était alors dans les années 1880, c'est-à-dire une dizaine d'années après la chute du Second Empire. La République semblait encore fragile, et Jaurès en fut très tôt un défenseur farouche : son propre parcours lui paraissait un bienfait de la République et de ses possibilités d'ascension sociale.

Jean Jaurès fut donc élu député républicain du Tarn, de 1885 à 1889.

C'est en 1892 que Jaurès se lia au mouvement ouvrier. Cette année-là, les mineurs de Carmaux avaient entamé une grève pour protester contre le licenciement d'un des leurs. La Compagnie des mines était dirigée par des patrons d'extrême droite, des « capitalistes aristocrates » d'une espèce que Jaurès, farouche admirateur de la Révolution française, ne pouvait que haïr. Il prit donc fait et cause pour les mineurs en grève contre leur patron, le marquis Ludovic de Solage, député de la circonscription. Après la victoire de la grève, le marquis démissionna et Jaurès, à la demande des ouvriers qui estimaient lui devoir leur victoire, devint leur député.

C'est avant tout cela qu'était Jean Jaurès : un militant qui mit ses capacités intellectuelles et oratoires au service de la classe ouvrière.

Jaurès se sentait profondément lié aux problèmes de l'humanité. À l'instar de Marx qui disait que « rien de ce qui était humain ne (lui) était étranger », Jaurès parlait d'un « traité qui le liait à la race humaine ». C'est cet humanisme qui fit de lui un adversaire acharné de la guerre ; c'est lui aussi qui le fit se jeter en 1898 dans la bataille pour la défense de Dreyfus – alors que

certain socialistes français, comme Jules Guesde, considéraient que cette bataille était d'un intérêt mineur pour le mouvement socialiste.

L'affaire Dreyfus démontrait aussi le poids de l'Église et du militarisme dans la société française, ce qu'il estima être un danger pour la République. Il fallait selon lui, face à ce danger, assurer à tout prix l'unité des différents groupes du mouvement socialiste français.

À la fin du 19^e siècle, lorsque débutèrent dans le mouvement socialiste les grands débats entre révolutionnaires et réformistes, Jaurès appuya l'entrée du socialiste Millerand dans le gouvernement Waldeck-Rousseau... mais s'inclina devant la condamnation de cette politique par l'Internationale socialiste. Comme l'écrivit Trotsky, il



était beaucoup plus marqué par les idées de la Révolution française que par celles de Marx : « Jaurès était entré dans le parti, homme mûr, avec une philosophie idéaliste entièrement formée. (...) Son socialisme ne prenait jamais un caractère de classe nettement accusé et ne rompait jamais avec les principes humanitaires et les conceptions du droit naturel si profondément imprimées dans la pensée politique française de l'époque de la grande Révolution. »

Jaurès, qui avait fondé *L'Humanité* en 1904, devint le principal dirigeant du Parti socialiste français unifié, né du congrès de 1905.

Mais si Jaurès était un réformiste, il n'avait rien à voir avec les domestiques conscients de la bourgeoisie que sont les dirigeants socialistes d'aujourd'hui : même si Mitterrand en son temps a osé se réclamer de Jaurès, il y a un gouffre entre ce bourgeois ennemi de la classe ouvrière

qu'était Mitterrand et ce dirigeant dévoué au prolétariat qu'était Jaurès.

Le dernier grand combat de Jaurès a été celui qu'il a mené contre la guerre mondiale qui se profilait. Assassiné à la veille de la guerre – par un illuminé nationaliste nommé Villain, qui fut lui-même abattu par les ouvriers espagnols en 1936 – Jaurès n'a pas connu la honte du ralliement de tous les socialistes français au camp de la bourgeoisie, en 1914. Comme l'écrivit Trotsky, « un morceau de plomb a soustrait Jaurès à la plus grande des épreuves politiques. »

Il est évidemment difficile de savoir quelle aurait été son attitude face à la guerre s'il avait vécu. Mais Trotsky, lui, affirmait : « Quelle position eût-il occupé ? Indubitablement, la position patriotique. Mais il ne se serait jamais résigné à l'abaissement qu'a subi le parti socialiste français (...) Et nous avons entièrement le droit de croire qu'au moment de la révolution future, le grand tribun eût déterminé, choisi sans erreur sa place et développé ses forces jusqu'au bout. » Et il concluait : « Jaurès tomba sur l'arène en combattant le plus terrible fléau de l'humanité et du genre humain : la guerre. Et il restera dans la mémoire de la postérité comme le précurseur, le prototype de l'homme supérieur qui doit naître des souffrances et des chutes, des espoirs et de la lutte. »

Pierre VANDRILLE

• **Allemagne**

Après l'accord chez DaimlerChrysler

Le Comité d'entreprise (contrôlé par le syndicat de la métallurgie, l'IG Metall) a finalement signé, le 23 juillet, un « accord de compromis » avec la direction du groupe automobile.

Il porte sur un plan d'économies de 500 millions d'euros annuels à partir de 2007. Concrètement, les salariés doivent renoncer à l'augmentation (de 2,79 %) déjà prévue pour l'année 2006. La semaine de 40 heures va être introduite pour quelque 20 000 travailleurs (en grande partie des employés, techniciens et ingénieurs) des secteurs de la recherche et du développement. Enfin les 6 000 salariés des « services » de l'entreprise (cantine, gardiennage, imprimerie, etc.) relèveront, à l'avenir, d'un accord particulier : ils travailleront désormais 39 heures au lieu de 35 et seront payés selon un tarif inférieur à ceux de la production.

Tout cela constitue un recul

indéniable, même si, contrairement à ce qui s'est passé chez Siemens un mois plus tôt, les heures effectuées au-delà des 35 heures seront payées. Et ce sont finalement les ouvriers de production, ceux qui ont participé massivement aux débrayages de protestation organisés ces dernières semaines, qui perdent encore le moins et conservent l'essentiel des pauses et primes d'équipe.

En échange de ces concessions, la direction s'engage à garantir l'emploi en Allemagne jusqu'en 2012. C'est-à-dire, plus précisément, à ne pas procéder à des licenciements secs. Mais on sait que les patrons ont bien d'autres ressources pour diminuer les effectifs. Et surtout la direction a d'autant plus facilement donné cet engagement que les usines allemandes (qui produisent les différents modèles de Mercedes et de Smart) sont aujourd'hui les plus rentables du groupe et que leurs



carnets de commandes sont pleins. Ce qui permet d'ailleurs de mesurer le bluff qui était contenu dans le chantage à la délocalisation d'une partie de la production de l'usine de Sindelfingen (dans la banlieue de Stuttgart).

Le comité de direction a aussi accepté de diminuer ses revenus de 10 %. Ce qui est tout de même minime lorsqu'on sait, par exemple, qu'en 2002 il s'était octroyé une augmentation de 131 % ! Et on peut se demander si, derrière la volonté proclamée de participer à l'effort général, il ne s'agit pas en réalité de donner satisfac-

tion aux gros actionnaires qui, lors de l'assemblée générale tenue en avril dernier, avaient estimé que les dirigeants de DaimlerChrysler étaient « trop payés » eu égard aux bénéfices dégagés, « insuffisants » à leurs yeux.

S'ils admettent avoir dû accepter des « saignées douloureuses », les responsables de l'IG Metall continuent, de leur côté, de s'accrocher au mythe selon lequel les accords salariaux, qui en Allemagne couvrent toute une branche d'industrie pour plusieurs années, ne sont pas remis en cause. C'est évidemment un leurre. Dans son

offensive actuelle pour l'augmentation du temps de travail, le patronat ne fait d'ailleurs, en partie, qu'utiliser une clause de l'accord salarial de la métallurgie signé en février 2004... qui permet justement de déroger à l'accord.

Pour les travailleurs d'Allemagne, riposter victorieusement aux attaques patronales ne serait certes pas facile. Cela demandera bien des luttes. Mais aussi une claire conscience que ce n'est pas en s'accrochant au mythe d'un accord que les patrons ne respectent plus qu'on les fera reculer.

Henri MARNIER

• **États-Unis**

Convention nationale du Parti Démocrate On affiche la couleur patriotique

La Convention nationale du Parti Démocrate, réunie à Boston du 26 au 29 juillet, va donc désigner John Kerry comme son candidat à l'élection présidentielle de novembre prochain. Cette convention entend mettre en avant la priorité du candidat : se montrer aussi ferme que Bush sur les questions de sécurité, de lutte contre le terrorisme et en politique étrangère.

Le slogan principal de cette convention est « Plus forts à l'intérieur, respectés dans le monde ». Plus de la moitié de la plate-forme électorale que va adopter cette Convention est consacrée aux problèmes extérieurs. Un déluge de patriotisme doit donner le ton des « débats ». Bien sûr, cela va commencer par la mise en avant du passé militaire de Kerry, qui fut officier au Vietnam. Puis les délégués entendront une série d'ex-militaires plus ou moins gradés, dont le général en retraite Wesley Clark, qui commanda les forces de l'OTAN lors de leur intervention contre la Serbie. Un dirigeant démocrate, ne souhaitant pas être identifié, a déclaré : « Vous allez voir plus d'anciens soldats, plus de patriotisme, plus de discours sur "comment protéger notre pays". Vous allez vous demander si vous

n'êtes pas à la Convention du Parti Républicain. »

Quant à la politique intérieure, citons quelques-unes des réponses de John Kerry aux questions de l'hebdomadaire d'affaires *Business Week* :

« Q : Qui sera le meilleur pour les affaires (« business »), Kerry ou Bush ?

R : Je serai le meilleur (...)

Q : N'avez-vous pas attaqué le

monde des affaires avec vos critiques contre les PDG qui délocalisent ?

R : Malheureusement, durant les « primaires » et dans l'emballage du débat, les choses sont mal interprétées. Je suis à 100 % avec les compagnies qui vont à l'étranger pour faire des affaires.

Q : Mais sur le plan du commerce, vous avez suggéré que vous demanderiez de rouvrir des discussions avec l'Organisation Mondiale

du Commerce et le Marché Commun Nord-Américain (NAFTA) pour renforcer les mesures pro-salariés et pro-environnement ?

R : Ce que j'ai dit : je nommerai une commission ».

Kerry rappelle sa proposition d'annuler les baisses d'impôts décidées par Bush (qui, effectivement, ont profité essentiellement aux 5 % des contribuables les plus riches) et d'utiliser les sommes

récupérées pour améliorer un peu la couverture maladie des moins fortunés. Et il affirme aussitôt après qu'il n'ira pas plus loin : « Je ne vais pas taxer la richesse ».

Personne, parmi ses partisans, ne s'est jamais aventuré à présenter Kerry comme « un ami des travailleurs ». Le candidat leur donne tout à fait raison.

Jean MASSARDIER

Au-delà des murs de la Convention...

Boston et son agglomération n'échappent évidemment pas aux problèmes de pauvreté, de misère, de ségrégation raciale et de retard social qui accablent une forte proportion de la population des villes américaines.

Comme dans bien des villes américaines, la population aisée, majoritairement blanche, a quitté le centre-ville, où vont se concentrer les populations noire et hispanique.

Sur l'ensemble de la ville, les Blancs représentent 49,5 % de la population, les Noirs 24,5 % et les Hispaniques 14,5 %. Mais à Roxbury, un des trois quartiers les plus pauvres de la ville, les proportions sont respectivement

de 5 %, 63 % et 25 %. En 2002-2003, le niveau de vie était si bas que 72 % des élèves des écoles publiques avaient droit à des repas de midi gratuits ou à prix réduits.

Dans le domaine de la santé, les chiffres sont d'autant plus significatifs que Boston est connue, et réputée mondialement, pour le haut niveau de ses centres de recherche médicale et de ses hôpitaux.

Dans les trois quartiers les plus pauvres, le taux de mortalité infantile des bébés noirs est trois fois plus élevé que celui des bébés blancs : pour 1 000 bébés noirs nés dans l'année, dix-neuf vont mourir avant leur premier anni-

versaire. Ce taux de mortalité infantile de 19 pour mille doit se comparer à celui des États-Unis dans leur ensemble : 6,9 pour mille, ou à celui de la France dans son ensemble : 4,5 pour mille.

Alors que la ville de Boston compte un médecin pour 95 habitants, il n'y a dans les quartiers-ghettos de Roxbury et Mattapan qu'un médecin pour 6 500 habitants.

Bien évidemment, ni John Kerry ni aucun autre leader du Parti Démocrate ne va se présenter, de près ou de loin, comme le représentant ou le porte-parole de ces populations.

J. M.

Au sommaire de LUTTE DE CLASSE N° 82 (été 2004)

France

Face aux attaques du patronat et du gouvernement
Le bilan des élections européennes
L'électricité et le gaz à l'heure de la privatisation

Irak

Les difficultés de l'occupation américaine

Tribune de la minorité :

Et si on se faisait un petit référendum ?

Annexe

Les élections européennes en France - Documents et résultats

Prix : 1,50 € - Envoi contre quatre timbres à 0,50 €